

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20100763

Délégation de service public. Exploitation du palais des congrès et du Hangar 14. Avenant n°7 au contrat d'affermage. Avenant N°1 à la convention tripartite. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délégation de service public du 22 décembre 1999, vous avez confié à l'Association Congrès et Expositions de Bordeaux (C.E.B.), sous la forme d'un contrat d'affermage, l'exploitation du Palais des Congrès ainsi que du Hangar 14.

Une convention tripartite avait également été signée entre la Ville de Bordeaux, la société AUXIFIP et l'Association CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX en 2003.

L'association CEB a souhaité séparer l'exploitation de la branche d'activité autonome « organisations de manifestations et gestion de sites » du Palais des Congrès et du Hangar 14 des autres éléments de son patrimoine, tout en permettant la réunion des activités de tourisme et d'organisation de manifestations au sein d'une même entité.

A cet effet, l'Association CEB a réalisé un apport partiel d'actifs à sa filiale la Société par Actions Simplifiée CEB.

Cet apport a été évalué à la somme nette de 24 millions d'euros (éléments d'actif nets des éléments de passif de l'activité apportée) moyennant :

- la prise en charge par la société CEB SAS, bénéficiaire, de certains éléments du passif ;
- l'attribution à l'association CEB de 2 400 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, portant jouissance au 31 décembre 2010.

La branche complète d'activité est transférée par l'association à la SAS CEB. L'ensemble du personnel et des cadres dirigeants sera transféré ainsi que l'ensemble de l'activité et des moyens financiers. Les compétences professionnelles seront conservées, la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public seront assurées. Aucune modification des conditions d'application du contrat d'affermage n'est proposée par le délégataire.

Au vu de cette opération, l'association CEB demande à la Ville l'autorisation de céder le contrat de délégation de service public à la SAS CEB.

De cette autorisation découle la conclusion de 2 avenants : l'avenant n°7 au contrat d'affermage et l'avenant n°1 à la convention tripartite.

Il vous est donc proposé de prendre acte de cette organisation nouvelle en substituant, dans l'ensemble des droits et obligations contenus dans le contrat d'affermage et dans la convention tripartite, la SAS CEB à l'Association CEB.

Aussi, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser l'association CEB à céder le contrat d'affermage à la SAS CEB.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 au contrat d'affermage entre la Ville et l'association Congrès et Expositions de Bordeaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville, l'association Congrès et Expositions de Bordeaux et la société Auxifip.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU PALAIS DES CONGRES DE BORDEAUX LAC ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA SOCIETE AUXIFIP ET L'ASSOCIATION CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX

ENTRE

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° XXXX du Conseil municipal en date du XXXX, reçue en Préfecture de Gironde le XXXXX.

ET

CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX, association Loi 1901, BP 55, rue Jean Samazeuilh
33030 Bordeaux Cedex, représentée par son président Monsieur Marc LECOQ, habilité aux fins des présentes par le Conseil d'Administration d'une part,

ET

CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX SAS, Allée Ratabou Quartier du Lac
33300 Bordeaux, représentée par son président Monsieur Marc LECOQ, habilité aux fins des présentes par le Conseil d'Administration d'autre part.

ET

La Société AUXIFIP, filiale de CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING, SA au capital social de 81 912 460 euros, 1-3 rue du Passeur de Boulogne – 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9, représentée par Monsieur Norbert COUDON, en sa qualité de Responsable Financements Structurés pour la Région Sud Ouest Toulouse, dûment habilité par le Conseil d'Administration du XXX.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délégation de service public du 22 décembre 1999, la Ville de Bordeaux a confié à l'association Congrès et Expositions de Bordeaux (C.E.B.), sous la forme d'un contrat d'affermage, l'exploitation du Palais des Congrès ainsi que du Hangar 14.

L'association CEB souhaite séparer l'exploitation de la branche d'activité autonome « organisations de manifestations et gestion de sites » du Palais des Congrès et du Hangar 14 des autres éléments de son patrimoine, tout en permettant la réunion des activités de tourisme et d'organisation de manifestations au sein d'une même entité.

A cet effet, l'association CEB a réalisé un apport partiel d'actifs à sa filiale la Société par Actions Simplifiée CEB.

Cet apport a été évalué à la somme nette de 24 millions d'euros (éléments d'actif nets des éléments de passif de l'activité apportée) moyennant :

- la prise en charge par la société CEB SAS, bénéficiaire, de certains éléments du passif ;
- l'attribution à l'association CEB de 2 400 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, portant jouissance au 31 décembre 2010.

Une convention tripartite avait également été signée entre la Ville de Bordeaux, la société AUXIFIP et l'association CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX en 2003.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - Modification du délégataire

La société par actions simplifiée CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX SAS est substituée, dans la totalité des droits et obligations contenues dans la convention tripartite, à l'association CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX, en qualité de délégataire de service public, titulaire d'un contrat d'affermage pour le Palais des Congrès.

Article 2 - Date d'effet

Le présent avenant prendra effet au jour de sa notification par la Collectivité aux différentes parties au contrat.

Article 3 – Maintien des clauses contractuelles

Les autres articles du contrat sont inchangés.

Article 4 – Clause attributive de juridiction

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires le

La Ville de Bordeaux	L'association Congrès et Congrès et Expositions de Expositions de Bordeaux	Bordeaux SAS
Le Maire	Le Président	Le Président
Alain JUPPE	Marc LECOQ	Marc LECOQ

La société AUXIFIP
Responsable Financements Structurés pour la Région Sud
Ouest Toulouse

Norbert COUDON

**AVENANT N°7 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX POUR L'EXPLOITATION DU
HANGAR 14 ET DU PALAIS DES CONGRES**

ENTRE

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° XXXX du Conseil municipal en date du XXXX, reçue en Préfecture de Gironde le XXXX.

ET

CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX, association Loi 1901, BP 55, rue Jean Samazeuilh
33030 Bordeaux Cedex, représentée par son président Monsieur Marc LECOQ, habilité aux fins des présentes par le Conseil d'Administration d'une part,

ET

CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX SAS, Allée Ratabou Quartier du Lac
33300 Bordeaux, représentée par son président Monsieur Marc LECOQ, habilité aux fins des présentes par le Conseil d'Administration d'autre part.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délégation de service public du 22 décembre 1999, la Ville de Bordeaux a confié à l'association Congrès et Expositions de Bordeaux (C.E.B.), sous la forme d'un contrat d'affermage, l'exploitation du Palais des Congrès ainsi que du Hangar 14.

L'association CEB souhaite séparer l'exploitation de la branche d'activité autonome « organisations de manifestations et gestion de sites » du Palais des Congrès et du Hangar 14 des autres éléments de son patrimoine, tout en permettant la réunion des activités de tourisme et d'organisation de manifestations au sein d'une même entité.

A cet effet, l'association CEB a réalisé un apport partiel d'actifs à sa filiale la Société par Actions Simplifiée CEB.

Cet apport a été évalué à la somme nette de 24 millions d'euros (éléments d'actif nets des éléments de passif de l'activité apportée) moyennant :

- la prise en charge par la société CEB SAS, bénéficiaire, de certains éléments du passif ;
- l'attribution à l'association CEB de 2 400 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, portant jouissance au 31 décembre 2010.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - Modification du délégataire

La société par actions simplifiée CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX SAS est substituée, dans la totalité des droits et obligations contenues dans le contrat d'affermage, à l'association CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX.

Article 2 - Cession du contrat

Toute cession partielle ou totale du contrat d'affermage, tout changement du fermier, ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation résultant d'une délibération de l'assemblée délibérante de la Collectivité autorisant explicitement une telle cession.

Faute de cette autorisation notifiée au concessionnaire dans un délai de six mois à compter de sa demande, les conventions de substitution seront entachées d'une nullité absolue.

Article 3 - Date d'effet

Le présent avenant prendra effet au jour de sa notification par la Collectivité aux différentes parties au contrat.

Article 4 – Maintien des clauses contractuelles

Les autres articles du contrat sont inchangés.

Article 5 – Clause attributive de juridiction

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires le

La Ville de Bordeaux Le Maire	L'association Congrès et Expositions de Bordeaux SAS Le Président
Alain JUPPE	Marc LECOQ

M. BRON. –

La 763. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de vous rappeler qu'en décembre 1999 nous avons confié à l'Association Congrès et Expositions de Bordeaux, sous la forme d'un contrat d'affermage l'exploitation du Palais des Congrès et du Hangar 14.

Egalement une convention tripartite avait été signée avec la Ville de Bordeaux.

Aujourd'hui l'Association Congrès Expositions de Bordeaux, CEB, a souhaité séparer l'exploitation de la branche d'activité autonome en deux parties : d'un côté l'organisation de manifestations, de l'autre la gestion de sites, c'est-à-dire du Palais des Congrès et du Hangar 14.

A cet effet l'association a réalisé un apport partiel d'actifs à sa filiale la Société par Actions Simplifiée CEB.

Cet apport a été évalué à une somme de 24 millions d'euros (éléments d'actif nets des éléments passifs de l'activité apportée) moyennant :

- d'une part la prise en charge par la société CEB SAS bénéficiaire, de certains éléments de passifs ;

- d'autre part l'attribution à l'association CEB de 2.400.000 actions d'une valeur de 10 euros chacune.

Il est précisé également que la branche complète d'activité est transférée par l'association, et que l'ensemble du personnel et des cadres dirigeants sera transféré, ainsi que l'ensemble de l'activité.

Au vu de la convention tripartite il vous est indiqué que l'association CEB demande à la Ville l'autorisation de céder son contrat de délégation de service public.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

Oppositions ? Abstentions ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100764

Opération Urbaine Collective de Bordeaux. Décision de l'Etat pour le financement de l'OUC. Tranche 1. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2010, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé le lancement d'une Opération Urbaine Collective, pour la période 2010/2013, en partenariat avec la Ronde des Quartiers de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

Le programme de cette OUC pour la période 2010/2013 ainsi que la demande de subvention de la première tranche (2010/2011) ont été adressés à l'Etat qui, après instruction du dossier, vient de faire connaître ses arbitrages pour l'accompagnement financier de ce dossier.

Ce projet a été formellement accepté pour la première tranche (2010-2011) de cette opération. Pour la réalisation de ce programme l'Etat attribue à la Ville de Bordeaux une subvention globale de 489 646 € répartie comme suit:

- une subvention de fonctionnement de 181 200 €
- une subvention d'investissement de 308 446 €

L'affectation de ces subventions, par action, est détaillée en annexe I de la présente délibération.

La convention, ci-jointe en annexe II, qui sera signée entre l'Etat et la Ville de Bordeaux, a pour objet la définition des modalités de mise en oeuvre et de financement de la tranche 1 du programme OUC.

Concernant les aides directes (incluses dans la partie investissement), les crédits de l'Etat, complétés par des aides de la Ville, permettront de financer les travaux et les investissements de modernisation de magasins identifiés en fonction de leur situation géographique et des impacts liés à des programmes d'aménagement.

Ces aides publiques aux entreprises seront attribuées aux entreprises dont le projet d'investissement aura été retenu par une commission ad hoc, sur la base d'un cahier des charges et d'un appel à projet lancé auprès des commerces, des artisans et des services. Les activités concernées sont celles qui sont situées sur l'axe Fondaudège/Croix de Séguy et dans le quartier Saint-Michel autour de la Place Saint Michel et jusqu'à la Place des Capucins. Les bars/café/restaurants sont également concernés pour la réalisation de travaux d'accessibilité handicapés.

Chaque aide directe accordée à un commerçant ou artisan concerné par ces actions individuelles sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- encaisser les subventions de l'Etat versées dans le cadre de la mise en oeuvre des actions de l'OUC – tranche 1,
- ouvrir les crédits nécessaires en dépense pour l'utilisation des subventions de l'Etat pour la tranche 1 de l'OUC,
- verser aux associations de commerçants et d'artisans et à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, les subventions de l'Etat correspondant

Séance du lundi 20 décembre 2010

aux actions prévues en tranche 1 de l'OUC, telles que précisées en annexe I. Ces subventions seront imputées sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574. Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant dont le projet a été adopté par délibération n° 2010 – 0364 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010.

- signer avec l'Etat la convention jointe en annexe 2, à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'OUC – tranche 1

Annexe 1

OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX - TRANCHE 1
FINANCEMENT DE L'ETAT AU TITRE DU FISAC

FONCTIONNEMENT						
	ACTIONS	PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL HT	COUT ELIGIBLE HT	FINANCEMENT FISAC	
					MONTANT	TAUX
UN NOUVEL ELAN POUR LES ACTIVITES DE PROXIMITE						
Fiche 1	Accompagner le renouveau du commerce et de l'artisanat de proximité					
1.1	Soutenir les animations dans les quartiers					
1.1.1	La feria de la Victoire	Asso. des commerçants et Riverains du quartier Victoire	34 050,00	26 700,00	6 675,00	25%
1.1.2	Fête de la brocante rue Notre Dame	Asso. des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons	22 289,84	13 400,00	3 350,00	25%
1.1.3	Décorations de Noël	associations de commerçants et d'artisans (à déterminer)	120 577,98	64 914,00	6 491,00	10%
1.2	Le renouveau des marchés					
1.2.1	Nature et bio à Bordeaux	Village Saint James	28 053,51	12 290,00	3 072,00	25%
1.2.2	Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine	Club du Bon Goût d'Aquitaine	181 043,82	91 087,00	18 217,00	20%
1.2.3	Guide des marchés	Ville	2 780,00	2 780,00	917,00	33%
1.2.4	Etude de faisabilité pour la création d'un marché couvert aux Bassins à Flot	Ville	12 800,00	12 800,00	6 400,00	50%
1.3	De nouveaux services pour la clientèle					
1.3.1	Service de livraison à domicile	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	47 430,40	45 600,00	13 715,00	30%
1.4	Communiquer sur le commerce de proximité					
1.4.1	Reportages télévisés sur les commerces de proximité	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	101 500,00	101 500,00	10 150,00	10%
1.4.2	Brèves de Quartier	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	28 172,00	25 540,00	6 385,00	25%
1.5	De devanture en devanture !					
1.5.1	Embellissement des devantures rue Saint James	Village Saint James	9 512,35	6 995,00	2 098,00	30%
1.6	Encourager la modernisation des magasins					
1.6.1	Bilans conseils pour les activités du quartier Saint Michel (ZUS)	Ville	8 000,00	8 000,00	6 400,00	80%
	sous-total 1		596 209,90	411 606,00	83 870,00	
Fiche 2	Accompagner la structuration des commerçants et artisans					
2.1	Une fédération pour le commerce et l'artisanat bordelais					
2.1.1	Equipe de la Ronde des Quartiers de Bordeaux	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	250 000,00	30 000,00	15 000,00	50%
2.1.2	Outils de communication de la Ronde des Quartiers de Bordeaux	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	36 016,35	30 016,00	7 208,00	24%
2.2	Développer les services aux commerçants et artisans					
2.2.1	Les rencontres du commerce et de l'artisanat	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	54 480,95	9 826,00	3 243,00	33%
2.2.2	Les matinales de la Ronde (3/an)	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	9 448,00	0,00	0,00	0%
2.2.3	Le groupement d'employeurs	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	6 000,00	0,00	0,00	0%
	sous-total 2		355 945,30	69 842,00	25 451,00	

Séance du lundi 20 décembre 2010

ACTIONS	PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL HT	COUT ELIGIBLE HT	FINANCEMENT FISAC		
				MONTANT	TAUX	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT : UNE VITRINE POUR BORDEAUX						
Fiche 3 Renforcer l'attractivité du centre-ville						
3.1	Organiser des événements forts					
3.1.1	Campagne de communication "Noël à Bordeaux"	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	30 000,00	30 000,00	7 500,00	25%
3.1.2	Semaine commerciale du printemps	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	25 782,62	25 783,00	3 800,00	14,70%
3.1.3	Semaine commerciale de l'automne	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	25 782,62	25 783,00	3 800,00	14,70%
3.1.4	Les Epicuriales	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	30 000,00	30 000,00	3 000,00	10%
3.2	Rechercher de nouvelles enseignes					
3.2.1	Opération "Séduction enseignes"	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	32 407,87	0,00	0,00	0%
3.3	Elargir les horaires d'ouverture					
3.3.1	Communication sur les nouveaux horaires et sur la nocturne	Ville	13 181,00	13 181,00	3 090,00	23%
sous-total 3			157 154,11	124 747,00	21 190,00	
IMPULSER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE DEMAIN						
Fiche 4 Les commerçants et les artisans au cœur de la Cité Digitale						
4.1	Le site Internet du commerce bordelais	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	19 328,00	11 828,00	3 903,00	33%
4.2	Logiciel de géolocalisation des braderies	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	4 000,00	2 000,00	660,00	33%
4.3	Etude pour la réalisation d'un "site vitrine"	Ville	11 400,00	11 400,00	3 800,00	33%
sous-total 4			34 728,00	25 228,00	8 363,00	
Fiche 5 Commerce, artisanat et développement durable : vers l'exemplarité						
5.1	Guide des gestes éco-responsables	Ville	3 900,00	3 900,00	390,00	10%
5.2	Opération "Sacs cabas"	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	23 805,00	20 805,00	4 802,00	23%
5.3	Opération "Quartiers Propres"	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	11 537,90	0,00	0,00	0%
sous-total 5			39 242,90	24 705,00	5 192,00	
Fiche 6 Préparer l'arrivée du tramway						
6.1 Connaître la situation et les besoins des commerces						
6.1	Etude stratégique sur l'axe Fondaudège/Croix de Seguey	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	67 800,00	67 800,00	16 950,00	25%
6.2 Dynamiser l'axe Fondaudège/Croix de Seguey						
6.2	Opérations d'animation et de communication	Association	51 136,00	51 136,00	7 159,00	14%
sous-total 6			118 936,00	118 936,00	24 109,00	
Fiche 7 Imaginer le commerce de demain dans les quartiers en devenir						
7.1	Etude de programmation commerciale pour les nouveaux quartiers	Ville	18 500,00	18 500,00	4 625,00	25%
sous-total 7			18 500,00	18 500,00	4 625,00	
Fiche 8 Evaluation de la première tranche						
8.1	Etude d'évaluation	Ville	16 799,30	16 799,00	8 400,00	50%
sous-total 8			16 799,30	16 799,00	8 400,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT			1 337 515,51	810 363,00	181 200,00	22,40%

INVESTISSEMENT						
ACTIONS	PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL HT	COUT ELIGIBLE HT	FINANCEMENT FISAC		
				Montant	Taux	
Fiche 9 Aménagements d'arrêts minutes	Ville	137 500	137 500	20 625	15%	
Fiche 10 Mise aux normes de marchés						
10.1 marché du Grand Parc	Ville	133 800	133 800	40 140	30%	
10.2 marché A. Dupeux		61 036	61 036	18 311	30%	
10.3 marché Victor Meunier		12 900	12 900	3 870	30%	
Fiche 11 Installation d'un ponton au Quai des marques		50 000	50 000	2 500	5%	
TOTAL INVESTISSEMENT		395 236	395 236	85 446		

ACTIONS INDIVIDUELLES						
ACTIONS	PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL HT	COUT ELIGIBLE HT	FINANCEMENT FISAC		
				Montant	Taux	
Fiche 12 Modernisation, aménagements et vitrines						
12.1 Aménagements et vitrines à St Michel (ZUS) (10/an)	Ville	300 000	300 000	120 000	40%	
12.2 Modernisation, aménagements et vitrines rues Fondaudège et Croix de Seguey (10/an)		300 000	300 000	75 000	25%	
12.3 accessibilité handicapés (5/an)		70 000	70 000	28 000	40%	
TOTAL ACTIONS INDIVIDUELLES		670 000	670 000	223 000		
TOTAL GLOBAL		1 065 236	1 065 236	308 446	28,90%	



PRÉFET DE LA GIRONDE

Bordeaux, le

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du développement du territoire
05.56.90.63-49
Y:\DEV_TERRFISAC\FISAC201
0\Bordeaux\Operation Urbaine\convention.doc

CONVENTION – FISAC -
Commune de Bordeaux
Opération urbaine 1^{ère} tranche

Entre :

L'Etat représenté par M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du Département de la Gironde,

Et

La commune de Bordeaux, représentée par son maire,

Article 1^{er} :

La ville de Bordeaux s'engage à réaliser la 1^{ère} tranche de son opération urbaine.

Article 2 :

Subvention FISAC :

Dans le cadre du régime des aides au Commerce et à l'Artisanat, après décision n° 10-0785 du 10 novembre 2010 du secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation, l'intervention du FISAC est arrêtée à la somme de **489 646,00 €**, décomposé comme suit :

- Subvention de fonctionnement : **181 200 €**
- Subvention d'investissement : **308 446 €**

Les dépenses sont prises en compte à compter du 25 mai 2010 inclus.
Le versement de cette subvention interviendra dans les conditions suivantes :

Fonctionnement

- Avance de 60 % soit **108 720,00 €** après signature de la convention.

- Solde en une seule fois après production des justificatifs des dépenses (factures, bulletins de salaires...) présentés conformément à la décision de financement (en trois exemplaires).

. Investissement

- aides directes aux entreprises (modernisation des vitrines et accessibilité handicapés)

Avance de 50% au titre des opérations vitrines et accessibilité handicapés **soit 111 500,00 €** après signature de la convention. Les entreprises pour lesquelles une aide directe a été programmée par le comité de pilotage ont jusqu'à deux ans à partir de la date de programmation de la subvention par ce comité de pilotage, pour réaliser leurs travaux. Le solde de 50% des aides directes sera versé au maître d'ouvrage lorsque toutes les entreprises auront réalisé leurs travaux. Les associations de commerçants et d'artisans et les unions commerciales ne participent pas à la décision d'attribution des aides directes aux entreprises.

- Autres actions d'investissement : La subvention pourra être versée par acomptes (3 maximum), sur production d'un bilan financier en deux exemplaires (factures acquittées correspondant aux investissements subventionnés avec référence et date des mandats et récapitulatif visé par le maire et le comptable public). La demande de solde ne pourra être inférieure à 20% du montant de la subvention.

Les factures seront ventilées par postes, conformément au programme figurant à l'article 3 de la décision attributive de subvention.

La production d'un bilan financier est indispensable pour présenter le dossier de tranche suivante.

Un rapport d'évaluation sur les effets directs et indirects de la subvention sur les activités commerciales et artisanales et apprécier (s'il y a lieu) les résultats attendus devra être également produit.

Le maître d'ouvrage s'engage à rétrocéder à ses partenaires, aux termes d'une convention, les subventions relatives aux opérations qu'ils mènent directement.

Le paiement sera effectué au n° de compte suivant (RIP ci-joint) :

(à compléter par le bénéficiaire)

ARTICLE 3 : Programme tranche 1 :(cf tableaux ci-dessous).

Opération urbaine, 1^{ère} tranche
Commune de Bordeaux (33)
N° 10-0785

c) Proposition détaillée de subvention

- Subvention globale : 181 200 € + 308 446 € = 489 646 €

- Fonctionnement : en Euros H.T.

ACTIONS	COUT PREVU	FISAC SOLLICITE	%	BASE SUBVENTION NABLE	OBSERVATIONS	PROPOSI- TIONS	%
Soutenir les animations dans les quartiers							
La fêria de la Victoire	34 050,00 €	8 512,50 €	25%	26 700,00 €	Hors dépense de sécurité: 7 350 €	6 675,00 €	25%
Fête de la Brocante rue Notre-Dame	22 289,84 €	5 572,46 €	25%	13 400,00 €	Hors dépenses groupes musicaux (7 139,46 €), chargé de communication (800 €) et animateur micro (950 €)	3 350,00 €	25%
Décorations de Noël	120 577,98 €	18 086,70 €	15%	64 914,00 €	Hors pose et dépose "mode opérateur avec nacelle élévatrice" : 55 664,12 € - Taux de financement ramené à 10 % (caractère provisoire de cet aménagement).	6 491,00 €	10%
Le renouveau des marchés							
Nature et Bio à Bordeaux	28 053,51 €	11 221,40 €	40%	12 290,00 €	Hors dépenses de sécurité (2 927 €), groupes musicaux (836 €) et rémunération prestataire (12 000 €) Financement quadripartite : Fisac, Ville, Ademe, Commerçants et artisans.	3 072,00 €	25%
Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine	181 043,82 €	35 161,96 €	19%	91 087,00 €	FISAC sollicité sur un dépense subventionnable de 175 809,82 € (hors frais de réception). Hors dépenses de sécurité (9 000 €), animation musicale et des stands (23 451,50 €) ; administration (19 270,90 €) commercialisation, recherche d'exposants (13 000 €), prestataire (20 000 €)	18 217,00 €	20%

Séance du lundi 20 décembre 2010

Guide des marchés	2 780,00 €	1 390,00 €	50%	2 780,00 €	<i>Objectif</i> : Conception d'un guide papier de 25 pages * 10 000 exemplaires des marchés couverts et de plein air de la ville Absence de financement des commerçants.	917,00 €	33%
Etude de faisabilité pour la création d'un marché	12 800,00 €	6 400,00 €	50%	12 800,00 €	<i>Objectif</i> : Etendre le maillage de la ville en marchés couverts en dotant la partie nord de Bordeaux d'un marché ouvert toute la semaine.	6 400,00 €	50%
De nouveaux services pour la clientèle							
Service de livraison à domicile	47 430,00 €	23 715,00 €	50%	45 600,00 €	<i>Objectif</i> : développer un service de portage à domicile non polluant pour les commerçants et artisans à l'instar des services proposés par les grande surface. Hors frais de restitution (1 000 €) et marquage du véhicule (830 €) - Alignement du Fisac sur la participation des commerçants	13 715,00 €	30%
Communiquer sur le service de proximité							
Reportages télévisés sur les commerces de proximité	101 500,00 €	50 750,00 €	50%	101 500,00 €	<i>Objectif</i> : mise en place de 10 émissions présentant l'histoire des quartiers, leurs spécificités et mettant à l'honneur leurs commerces et artisans Taux d'intervention ramené à 10% : action déjà financée dans le cadre du PDCP.	10 150,00 €	10%
Brèves de quartier	28 172,00 €	14 086,00 €	50%	25 540,00 €	Bulletin d'information trimestriel à destination des consommateurs. Hors frais de courrier (2 632 €) Financement quadripartite : Fisac, Ville, CCI, Ronde des Quartiers de Bordeaux.	6 385,00 €	25%
De devanture en devanture							
Embellissement des devantures rue Saint-James	9 512,35 €	4 280,56 €	45%	6 995,00 €	<i>Objectif</i> : réalisation d'enseignes tissus identiques qui seront posées au droit des commerces afin de créer une unité de lieu. Action assimilables à un investissement : taux ramené à 30 %; hors fourniture de plantes et supports (2 517,35 €)	2 098,00 €	30%
Encourager la modernisation des magasins							
Bilans conseils pour les activités du quartier Saint-Michel (ZUS)	8 000,00 €	6 400,00 €	80%	8 000,00 €	<i>Objectif</i> : réalisation de 10 bilans conseils dans un quartier classé en ZUS : taux appliqué 80 %	6 400,00 €	80%

Une fédération pour le commerce et l'artisanat bordelais							
Equipe de la Ronde des Quartiers de Bordeaux	250 000,00 €	15 000,00 €	6%	30 000,00 €	<i>Objectif : mise à disposition des leaders associatifs, des commerçants et artisans, d'une structure chargée d'assurer le lien entre les différents acteurs économiques de la ville. La cellule sera composée d'un directeur, d'un animateur et d'une secrétaire à mi temps.</i> Seuls les salaires et les charges de l'animateur sont retenus.	15 000,00 €	50%
Outils de communication de la Ronde des Quartiers	36 016,35 €	18 008,18 €	50%	30 016,00 €	Les frais d'honoraires sont inéligibles : 6 000 € Alignement sur la participation des commerçants.	7 208,00 €	24%

Développer les services aux commerçants et artisans							
Les rencontres du commerce et de l'artisanat	54 480,95 €	18 000,75 €	33%	9 826,00 €	Fisac, sollicité sur une dépense subventionnable de 36 001,50 €. <i>Objectif : organisation d'une soirée thématique et rencontre entre les Présidents d'associations de commerçants et artisans, des partenaires financiers de la Ronde des Quartiers et les nouveaux arrivants.</i> Hors frais de logistique, animation, cocktail et honoraires prestataire et agence. Seuls les frais de communication sont éligibles Financement tripartite : Fisac, CCI, Ronde des Quartiers de Bordeaux.	3 243,00 €	33%
Les matinales de la Ronde	9 448 €	4 004,00 €	50%	0,00 €	<u>FISAC sollicité sur une dépense de 8008 €</u> <i>Objectif : organisation de conférences en matinée à destination des commerçants et artisans sur les évolutions juridiques, administratives, et matière de ressources humaines liées à leur métier.</i> Action inéligible pouvant être assimilée à une action de formation	0,00 €	0%

Séance du lundi 20 décembre 2010

6

Le groupement d'employeurs	6 000,00 €	3 000,00 €	50%	0,00 €	<i>Objectif : favoriser le développement du Groupement d'Employeurs des Commerçants et Artisans de Bordeaux (GECAB) mis en place en 2007 par la ville et la Maison de l'Emploi de Bordeaux.</i>	0,00 €	0%
Poste inéligible, cette action dépassant le cadre de compétence du Fisac.							
Organiser des événements forts							
Campagne de communication "Noël à Bordeaux"	30 000,00 €	7 500,00 €	25%	30 000,00 €		7 500,00 €	25%
Semaine commerciale du Printemps (campagne de communication + animations)	25 782,62 €	12 891,31 €	50%	25 783,00 €	Alignement sur la participation de la ville.	3 800,00 €	14,7 %
Semaine Commerciale d'Automne (campagne de communication)	25 782,62 €	12 891,31 €	50%	25 783,00 €	Alignement sur la participation de la ville.	3 800,00 €	14,7 %
Les Epicuriales	30 000,00 €	7 500,00 €	25%	30 000,00 €	<i>Objectif : Campagne de communication d'une manifestation d'une durée de 3 semaines destinée à valoriser la gastronomie bordelaise</i>	3 000,00 €	10%
Taux de financement ramené à 10 % en l'absence de participation financière de la ville.							
Rechercher de nouvelles enseignes							
Opération "Sédution Enseignes"	32 407,87 €	14 083,48 €	50%	0,00 €	<i>FISAC sollicité sur une dépense de 28 166,97 €</i>	0,00 €	0%
<i>Objectif : Invitation d'enseignes nationales et internationales sélectionnées à venir découvrir les atouts et les perspectives de Bordeaux.</i>							
Cette action ne concerne pas le commerce de proximité.							
Communication sur les nouveaux horaires d'ouverture et sur la nocturne	13 181,00 €	6 590,00 €	50%	13 181,00 €	<i>Objectif : amener les boutiques à ouvrir de manière continue pendant la semaine (affiches, annonces radio)</i>	3 090,00 €	23%
Alignement sur la participation de la ville.							

6

Les commerçants et les artisans au cœur de la cité digitale							
Le site Internet du commerce bordelais	19 328,00 €	9 664,00 €	50%	11 828 €	<p><i>Objectif : mise en place d'un outil de communication à destination des adhérents de La Ronde des Quartiers, des commerçants et artisans, et des consommateurs (extranet et intranet)</i></p> <p>Hors prestataire : 7 500 €</p> <p>Financement tripartite : Fisac, ville, Ronde des Quartiers de Bordeaux.</p>	3 903,00 €	33%
Logiciel de géolocalisation des braderies	4 000,00 €	2 000,00 €	50%	2 000,00 €	<p><i>Objectif : acquisition d'un logiciel permettant de définir et de gérer précisément les emplacements des exposants des braderies organisées deux fois par an.</i></p> <p>Hors coût de la formation: 500 € et prestataire : 1 500 €</p> <p>Financement tripartite : Fisac, ville, Ronde des Quartiers de Bordeaux.</p>	660,00 €	33%
Etude pour la réalisation d'un "site vitrine"	11 400,00 €	5 700,00 €	50%	11 400,00 €	<p><i>Objectif : satisfaire les besoins d'information des consommateurs et mieux faire connaître l'offre commerciale et artisanale.</i></p> <p>Taux de financement ramené à 33% en l'absence de participation financière des commerçants.</p>	3 800,00 €	33%
Commerce, artisanat et développement durable : vers l'exemplarité							
Guide des gestes éco-responsables	3 900,00 €	1 950,00 €	50%	3 900,00 €	<p><i>Objectif : informer les commerçants et artisans sur les bonnes pratiques de gestion de leurs boutiques et de leurs ateliers au regard du développement durable.</i></p> <p>Actionne ne relevant pas directement de la compétence du Fisac ; taux appliqué : 10 %</p>	390,00 €	10%
Opération "sacs cabas"	23 805,00 €	11 902,50 €	50%	20 805,00 €	<p>Hors honoraires prestataires : 3 000 €</p> <p>Alignement sur la participation des commerçants.</p>	4 802,00 €	23%

Opérations "quartiers propres"	11 637,90 €	4 818,95 €	41%	0,00 €	Fisac sollicité sur une dépense de 9 637,90 € <i>Objectif : organisation d'une journée de sensibilisation à l'environnement avec l'ensemble des acteurs des quartiers (commerçants, artisans, résidents, enfants, centres d'animation, maisons de quartier, etc...).</i> Action inéligible, relevant de la compétence de la commune.	0,00 €	0%
Connaître la situation et les besoins des commerces dans le cadre de l'arrivée du Tramway							
Etude stratégique sur l'axe Fondaudège/Croix de Seguey (1)	67 800,00 €	33 900,00 €	50%	67 800,00 €	<i>Objectif : Anticiper les effets économiques liés aux travaux en identifiant la situation de chaque entreprise ainsi que les mesures à mettre en place.</i> Dépenses correspondant à du temps agent des chambres consulaires Taux de financement ramené à 25 % en l'absence de participation de la ville.	16 950,00 €	25%
Dynamiser l'axe Fondaudège/Croix de Seguey							
Organisation d'animation et de communication	51 136,00 €	7 159,04 €	14%	51 136,00 €	<i>Objectif : campagne de communication destinée à faire découvrir ou redécouvrir l'axe Fondaudège/Croix de Seguey et organisation de deux animations dans l'année</i>	7 159,00 €	14%
Imaginer le commerce de demain dans les nouveaux quartiers							
Etude de programmation commerciale pour les nouveaux quartiers	18 500,00 €	9 250,00 €	50%	18 500,00 €	<i>Objectif : définir un programme commercial pour les secteurs concernés par de grands projets immobiliers.</i> Taux de financement ramené à 25 %, cette étude dépassant le cadre du commerce de proximité.	4 625,00 €	25%
Evaluation de la première tranche							
Etude d'évaluation	16 799,30 €	8 399,65 €	50%	16 799,00 €		8 400,00 €	50%
TOTAL	1 337 515,51 €	399 790,45 €	31%	810 363,00 €		181 200,00 €	22,4 %

(1) L'axe Fondaudège/Croix de Seguey constitue un pôle de proximité à part entière et regroupe un nombre élevé de locaux commerciaux essentiellement exploités par des commerçants et artisans indépendants (28 commerces alimentaires, 48 activités de services, 10 magasins de tabac, presse, culture, cadeaux, etc...), et 16 locaux vacants.

- Investissement : en Euros H.T.

ACTIONS	COUT PREVU	FISAC SOLLICITE	%	BASE SUBVENTION NABLE	OBSERVATIONS	PROPOSTIONS	%
Aménagement d'arrêts minute Rue Fondaudège et Cours Portal	137 500,00 €	41 250,00 €	30%	137 500,00 €	50 places de stationnement équipées de "bornes intelligentes" destinées à favoriser la rotation rapide des véhicule devant les commerces ; taux de financement ramené à 15%, la finalité de cet aménagement n'étant pas exclusivement commerciale	20 625,00 €	15%
Mise aux normes des marchés de plein air (assainissement eaux usées, adduction d'eau potable, gestion des déchets, aménagements)	207 736,00 €	62 321,00 €	30%	207 736,00 €	Marché du Grand Parc (133 800 €), Marché A. Dupeux (61 036 €), Marché Victor Meunier (12 900 €)	62 321 €	30%
Installation d'un ponton au Quai des Marques	50 000,00 €	15 000,00 €	30%	50 000,00 €	<i>Objectif : déplacement d'un ponton actuellement situé Quai Richelieu afin de faciliter la desserte commerciale de ce quartier par voie fluviale.</i> Application d'un taux de 5 % la finalité de cet aménagement n'étant pas exclusivement commerciale.	2 500,00 €	5%
Modernisation des vitrines quartier St- Michel	300 000,00 €	120 000,00 €	40%	300 000,00 €	Quartier classé en zus : taux appliqué 40 % -10 entreprises par an ; financement de la ville à hauteur de 30 000 €	120 000,00 €	40%
Modernisation des vitrines rues Fondaudège et Croix de Seguey	300 000,00 €	75 000,00 €	25%	300 000,00 €	10 entreprises par an ; financement de la ville à hauteur de 75 000 €	75 000,00 €	25%
Accessibilité handicapés	70 000,00 €	28 000,00 €	40%	70 000,00 €	5 entreprises concernées (bar- restaurants essentiellement) ; financement de la ville à hauteur de 28 000 €	28 000,00 €	40%
TOTAL	1 065 236,00 €	341 571,00 €	32%	1 065 236 €		308 446 €	28,9 %

Article 4 :

Le maître d'ouvrage s'engage d'une part, à mentionner l'existence de l'aide de l'Etat au travers du FISAC et son montant dans les documents d'information, les outils de communication ou les panneaux de chantier et d'autre part, de donner accès à toutes les informations utiles sur l'opération aidée ainsi qu'aux données économiques, financières ou fiscales permettant d'évaluer les effets ou l'impact de l'opération sur une période de cinq ans.

Article 5 :

Durée : La présente convention relative au financement de l'Etat pour la première tranche de l'opération est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature ; elle pourra être prorogée à la demande motivée du maître d'ouvrage.

Article 6 :

Suivi de l'opération :

Un comité de pilotage co-présidé par le Préfet de la Gironde ou son représentant et le Maire de Bordeaux réunira en tant que de besoin les représentants de l'Etat et les partenaires de l'opération. En principe ce comité devra se réunir à la notification de la décision, en milieu de réalisation de l'opération et à la fin de l'opération. Le secrétariat en est assuré par le maître d'ouvrage qui dresse un compte rendu de chacune de ces réunions et en adresse un exemplaire au Préfet et à la Direccte.

Ce comité est chargé d'apprécier l'état d'avancement de la réalisation des travaux sur présentation des rapports d'activité et des états comptables de réalisation qui seront établis par les opérateurs locaux.

Article 7 :

Remboursement de la subvention FISAC : Les aides, qui, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la décision d'attribution de subvention au bénéficiaire, n'auront pas été utilisées conformément à l'objet pour lequel elles ont été attribuées, donneront lieu à remboursement et seront recouvrées par la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, sur décision du ministre en charge du commerce et de l'artisanat.

Fait à Bordeaux, le

Le Maire de Bordeaux,
(nom, cachet, signature)

Le Préfet,

Jo

Etat récapitulatif des factures produit à l'appui de la demande de paiement:
 Bénéficiaire :
 Intitulé du projet :

DEPENSES RETENUES, CLASSEES PAR POSTES DE DEPENSES SELON L'ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION OU DE L'ARRETE

Poste de dépenses	Base subventionnable	Fisac proposé	nom du fournisseur	n° facture	date de la facture	objet de la facture	paiement et acquittement des dépenses			réf du paiement (n° chèque, mandat, virement...)
							Montant HT	Montant TTC	date du paiement	
Ex : Aménagement d'arrêts minute rue fondaudège cours portal										
								0,00	0,00	

Etat certifié exact et conforme au projet financé

A le,

signature du bénéficiaire



"Je certifie l'exactitude des informations contenues dans cet état récapitulatif."
 visa et cachet du comptable public

M. BRON. –

C'est une délibération que nous avons déjà vue qui concerne ce qu'on appelle l'O.U.C., l'Opération Urbaine Collective, qui permet de vous rappeler que ce projet a été formellement accepté dans sa première tranche 2010 / 2011.

Nous avons un petit déficit, mais ceci n'empêchera absolument pas la réalisation de pratiquement 90-95% de notre programme.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100765

Marché Victor Hugo. Annulation des droits de place de Madame Pascale Mougeot. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Madame Pascale MOUGEOT exploitait un commerce de volailles au marché Victor Hugo depuis le 15 juin 2007 et était redevable d'un droit de place.

Madame MOUGEOT est décédée accidentellement le 17 juillet 2010. Les héritiers de celle-ci se trouvent débiteurs de la somme de 7569,54 € envers la commune, et ont souhaité l'annulation de la dette.

Les factures de 2008 et 2009, en raison de non paiement, sont parties en recouvrement au Trésor Public (2008 : 1464,84 € et 2009 : 4043,04 €). Pour l'année 2010, Mme MOUGEOT doit la somme de 2061,66 €.

Je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à admettre en non valeur le montant de la dette réclamée aux héritiers de Madame MOUGEOT.

M. BRON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une affaire triste. Il s'agit du décès de Mme Mougeot et d'un problème social.

Il vous est demandé d'annuler ou de faire une remise gracieuse totale des sommes qui étaient dues par Mme Mougeot durant l'exploitation de son commerce au marché Victor Hugo.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100766

Marché des capucins. Actualisation tarifs des droits de place et des places de stationnement. Autorisation. Décision.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement confiant leur exploitation à la société "Les Fils de Madame GERAUD" pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2008.

La Société GERAUD a formulé par courrier en date du 19 octobre 2010 une demande d'augmentation des tarifs du marché et des parcs de stationnement des Capucins.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs.

Après examen par le service du contrôle de gestion, cette augmentation s'élèvera à 2% des tarifs de façon uniforme pour le marché et les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et en application de l'article 18 du traité de concession une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 2% sur les tarifs des droits de place et de stationnement du marché des Capucins.

M. BRON. -

Il s'agit de vous rappeler que Monsieur le Maire a fixé et arrêté à 2% seulement, alors que la demande était plus élevée, la hausse des tarifs du marché des Capucins, aussi bien pour le marché lui-même que pour ses parcs de stationnement.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

M. RESPAUD, ça m'étonnait que vous ne réagissiez pas.

M. RESPAUD. -

J'ai expliqué le pourquoi au début, donc je ne vais pas recommencer.

Pour le SMIC aussi la demande était supérieure à 1,5%, et finalement il n'y a eu que 1,5% d'augmentation. Là ils demandent plus. Ce n'est peut-être pas la peine de leur donner plus.

M. LE MAIRE. -

Concrètement ça veut dire quoi ? Vous votez contre ?

M. RESPAUD. -

Bien sûr.

M. LE MAIRE. -

De toute façon sur les Capus vous êtes toujours contre.

M. RESPAUD. -

Absolument pas !

M. LE MAIRE. -

Si. Toujours. Depuis le début. C'est une constante. Tout contre.
Donc contre.

Les autres groupes de l'opposition s'abstiennent ?

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE